

Les effets de la loi plein emploi dans une structure d'insertion

Impacts sur les professionnels, les personnes accompagnées et les pratiques d'accompagnement

Étapes de co-construction

- Mars 2024** 1er échange avec l'association
- Avril 2024** Atelier : Formulation des enjeux, priorisation d'une question de recherche
- Nov 2024** Réunion de démarrage
- Janv 2025** Réunion de suivi
- Févr 2025** Formation Recherche action participative
- Mars 2025** Réunion de suivi
- Mars 2025** Atelier : co-construction des thématiques à analyser
- Avril 2025** Atelier : partage des premiers éléments d'analyse
- Juin 2025** Atelier : partage des résultats Rendu en CA
- Soutenance

Partenaires



Marie-Élodie Lenne
Directrice adjointe du CAPEP



Vanessa Stettinger
Sociologue à l'Université de Lille



Louise Poulin
Samuel Bassal
Raphaël De Caldas
Étudiant·es en sociologie à l'Université de Lille

Contexte

Le comité d'action pour l'éducation permanente (CAPEP) est une association dont les champs d'activité sont la formation, la prévention spécialisée, l'insertion sociale et professionnelle. Le sujet proposé concerne l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA, qui est une des missions de l'association.

Le contexte de renforcement du contrôle et des sanctions, imposé par les financeurs et la loi Plein Emploi, vient impacter le travail social basé sur la libre adhésion et participation des personnes.

Dans quelle mesure la loi plein emploi impacte le CAPEP, les pratiques des professionnels, les allocataires du RSA, ainsi que leurs relations d'accompagnement ?

Démarche de recherche



Construction du projet par les partenaires

- Question de recherche et ses enjeux
- Temporalité du projet
- Personnes à impliquer
- Implication dans le recueil de données
- Rendus souhaités à la fin



Personnes concernées impliquées dans les 4 ateliers

- Cadres de l'association
- Professionnel·les qui accompagnent les bénéficiaires
- Personnes accompagnées



Recueil des données

- Entretiens individuels avec les personnes concernées
- Entretiens collectifs avec les personnes accompagnées

Principaux résultats et limites

La loi plein emploi et les politiques départementales d'insertion exercent une pression croissante sur le CAPEP, notamment via des indicateurs de performances et nouveaux outils de contrôle des bénéficiaires et des personnes accompagnées. Ces nouvelles contraintes entrent en tension avec les valeurs du CAPEP et l'éthique des professionnel·les modifiant les pratiques et perceptions des professionnel·les et des bénéficiaires.

Plusieurs impacts ont ainsi été observés :

- Des pratiques professionnelles ancrées dans le travail social (art de la relation, individu pris dans sa dimension globale, éthique de travail)
- Des professionnel·les confrontés à de nouvelles contraintes, internes et externes au CAPEP (orientation des bénéficiaires, charge administrative, modalité de suivi, politique de sanction, pression financière)
- Des pratiques professionnelles impactées et transformées (adaptation préventive, accompagnement différencié, travail pédagogique de distinction du département)
- Des répercussions sur le positionnement des professionnel·les dans leur environnement

- Une loi inadaptée favorisant les dynamiques de mobilisation pour un retour rapide à l'emploi, ne répondant pas aux besoins d'un public au RSA de plus en plus fragilisé par des problématiques sociales.
- Une politique de contrôle social incarnée à travers des mesures et des pratiques qui impactent le quotidien des allocataires et leur parcours d'accompagnement au CAPEP.
- Des allocataires du RSA soumis à un accompagnement renforcé, intégré dans des normes d'injonction à l'indépendance et d'autonomie intériorisée.
- Une loi plein emploi pensée pour produire des résultats à l'échelle nationale, mais qui peine à répondre aux besoins concrets des territoires et des publics (manque de moyens, actions en fonction des volontés politiques et non des besoins réels).

Limites de la recherche :

- Des limites de temps : une démarche de participation citoyenne intégrée à l'origine dans une recherche plus longue, des ateliers participatifs limités en temps et en quantité
- Difficultés liées à la mobilisation des acteurs : un échantillon limité
- Des limites de terrain : un terrain étendu sur plusieurs territoires comprenant des limites d'accès